

# Présentation du processus d'élaboration des zones d'accélération des **EnR**



# La lutte contre le **changement climatique** est plus que jamais une priorité

La France a un objectif de **neutralité carbone à horizon 2050**.

Malgré notre mix électrique largement décarboné, **les deux tiers de notre consommation d'énergie finale reposent toujours sur des énergies fossiles**.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre passe par une **diminution de la consommation d'énergie fossile**.

En 2022, un volume record d'installations renouvelables a été mis en service : près de 5 GW.

Une accélération demeure indispensable pour atteindre les objectifs publics de la décennie 2020-2030.

Il est donc **nécessaire de planifier le développement des énergies renouvelables sur les territoires, sujet majeur lors du débat sur la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables**.



# Comme nos voisins européens, nous devons accélérer le développement du rythme des **énergies renouvelables**

## **EOLIEN**

En 2022, la France est le 4ème pays en terme de puissance installée durant l'année, derrière l'Allemagne, la Suède et la Finlande.

A titre de comparaison, l'Allemagne compte 66 GW de puissance installée, soit plus de 3 fois plus que la France (21 GW).

## **PHOTOVOLTAÏQUE**

En 2022, la France est le 6ème pays en terme de puissance installée durant l'année, derrière l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, l'Espagne et la Pologne.

Il est important de continuer à accélérer le rythme de développement du photovoltaïque, à l'image de l'Espagne.

L'Allemagne compte 67GW de photovoltaïque sur son territoire, soit près de 4 fois plus qu'en France.



# La **planification** des énergies renouvelables terrestres

La Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit dans son **article 15** la mise en place d'une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français.

**Cet article de loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.**

**L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...).**

**Priorité : utilisation des **friches** sur nos territoires (sites dégradés).**



# Ces zones reflètent une volonté politique locale

**Les zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.**

**Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable.**

**Ces zones pourront ensuite être incluses dans les documents d'urbanisme, via des modifications simplifiées ou lors de révision du PLUI.**

**Aide pour les collectivités ; référents préfectoraux pour faciliter les démarches.**



# Planification du développement des énergies renouvelables terrestres

## Mise à disposition des données :

Responsables : - Etat - Gestionnaires de réseaux de gaz et d'électricité.

Délai : 2 mois

## Proposition des zones par les communes et EPCI :

- Concertation du public selon des modalités librement définies (Réunions, registres, relais sites internet ..).
- Délibération du conseil municipal - Débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI.

Délai : 6 mois

## Concertation territoriale :

Responsables : - Référent préfectoral unique

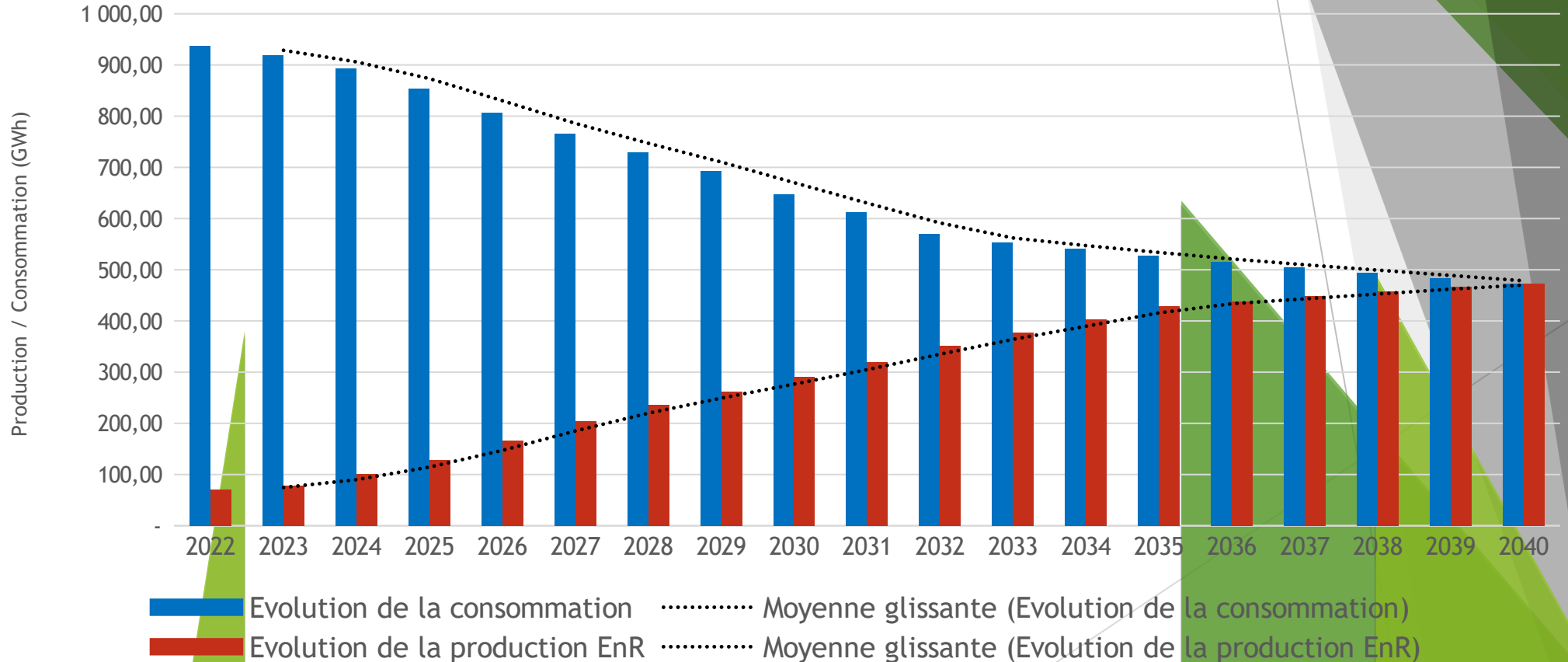
- Conférence territoriale - Transmission de la cartographie départementale au Comité Régional de l'Energie

Avis du Comité Régional de l'Energie. Délai : 3 mois

Le Comité Régional de l'Energie détermine si les zones sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux.



# Communauté agglomération : Projection stratégie Territoire 100% ENR



# Etat des lieux à Saint - Léonard

## DIFFÉRENTES SOURCES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES :

- **Géothermie** : Pompes à chaleurs
- **Eolien** : Parc Offshore de 71 éoliennes 500 Mw  
*Equivalent consommation 700 000 personnes (2/3 ménages du département)*
- **Centrale Biogaz (Gaz vert)** : production gaz vert 200 Nm<sup>3</sup>  
*Equivalent consommation de 3000 hab.* ...





...

## Photovoltaïque:

- En toiture pour les ateliers Services Techniques : 43 kwc.
- Entreprises sur Parc Activités des Hautes Falaises (Olvéa, Paumier, .. )
- Particuliers



# Identification des ZAEnR par vos élus.



# 1ère proposition (Ancienne décharge en friche)

## Localisation et situation cadastrale :

- Le projet est accessible via la rue de la briqueterie et un chemin dessert le terrain concerné.
- La surface concernée par l'étude est de **1,18ha – Parcelle ZE 276**
- Le projet jouxte la zone commerciale
- Poste de raccordement à proximité.
- Contrainte : Zone non aedificandi.



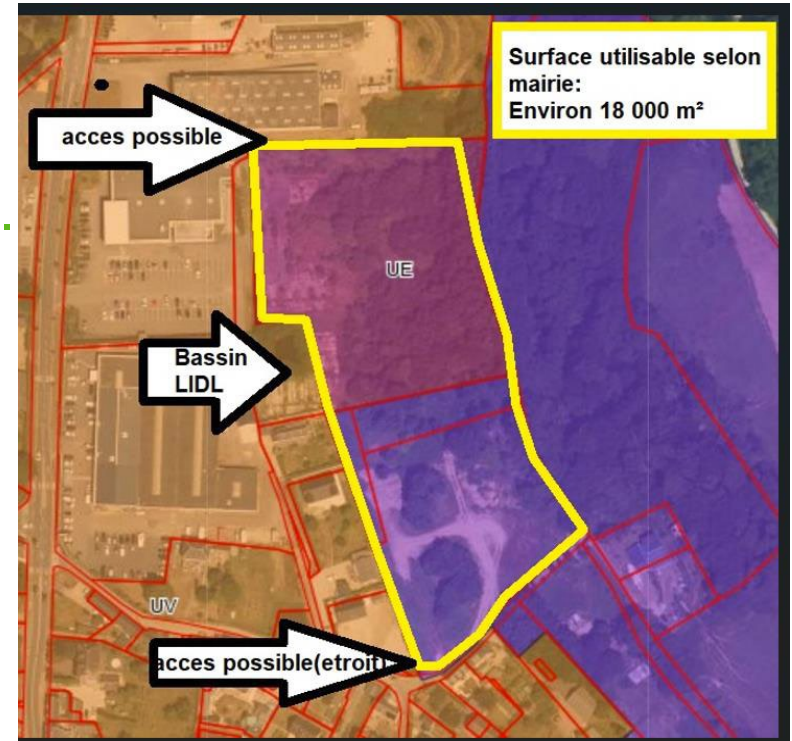
# 2ème proposition : Ancien terrain Eiffage en friche

Le projet se situe :

- à l'arrière du centre commercial LIDL,
- proche de la **Route Départementale 925**,
- **et délimité au sud par l'impasse de la sablière.**

Terrain acheté par la commune en 2018 pour la construction d'une salle polyvalente.

La surface concernée par l'étude est de **2ha06** dont **0,95 ha en zone constructible (Nord)** et **1,10 ha en zone Naturelle (au sud)**.



# Calendrier prévisionnel :

- mise en place d'un **bail emphytéotique** entre la commune et un opérateur (bail renouvelable).
- **durée préparation dossier 3 à 4 ans :**
  - études de faisabilité, démarches administratives, concertation DDTM, DREAL, étude d'impact (Faune / Flore), constat huissier, bornage, permis de construire.
- raccordement poste HTA/BT en local.
- **construction** (panneaux 2,5 à 3 m hauteur fixés plots lestés).



- pendant l'exploitation, **la commune perçoit un loyer** (dépend de la surface, du potentiel de production d'électricité...).

### **Fin de bail, 3 possibilités :**

1/ Renouvellement du bail,

2/ L'opérateur cède la centrale à la collectivité,

3/ Démantèlement de la centrale et transport et recyclage des panneaux par l'opérateur (les panneaux se recyclent à 95%).



# PRODUCTION

Quelle sera la production des 2 projets réunis ?

**Puissance de 2,5 à 3 Mwc**

soit la consommation d'environ 1500 personnes,  
correspondant sensiblement à la population de Saint-Léonard.



# Débat ...

Questions / Réponses







## 6ème rapport du GIEC 20 mars 2023 :

Les émissions de gaz à effet de serre toujours en augmentation.

Le GIEC rappelle que les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines ont réchauffé le climat à un rythme sans précédent : la température de la surface du globe s'est élevée d' 1,1 °C par rapport à la période pré-industrielle.

Quels que soient les scénarios d'émission, **le GIEC estime que le réchauffement de la planète atteindra + 1,5 °C dès le début des années 2030.**

**limiter ce réchauffement à 1,5°C et 2 °C ne sera possible qu'en accélérant et en approfondissant dès maintenant la baisse des émissions des émissions de gaz à effet de serre.**



+ 10 % niveau élévation de la mer  
entre 1993/2021

+ 12 ° écart entre villes et  
communes rurales  
en période de chaleur

2100 ha artificialisés chaque année  
en Normandie

- 11 % de prairies entre 2008 et  
2019 ...

Rapport de synthèse du GIEC

## Le changement climatique **aujourd'hui**

